



Changement de statut étudiant à salarié

Par **Joeystyle**, le **24/03/2018 à 20:47**

Bonjour, rnrnJ'ai déposé un changement de statut, étudiant à salarié, à la préfecture de l'Essonne le 03/11/2017. rnrnJ'ai déménagé à Creteil fin janvier 2018. J'ai suite à cela fait un changement d'adresse à la préfecture du val de marne laquelle m'a envoyé une convocation le 16 avril pour récupérer ma nouvelle carte de séjour. rnrnJ'ai reçu le 19 mars l'avis favorable de la Directte de l'Essonne. rnrnMa question est de savoir si la préfecture du val de marne peut refuser la fabrication de la carte de séjour salarié car la décision a été prise dans un autre département?

Par **Tisuisse**, le **25/03/2018 à 08:44**

Bonjour, rnrnVoyez cela avec la préfecture de Créteil.